



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010315

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/11/2024 15H58 C:000032 I:29634  
V/REF : 971284  
V/Email reçu le Mercredi 20/11/2024 a 15H58

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 0050  
IMMEUBLE : PLACE DE LA MAIRIE  
PLACE DE LA MAIRIE  
1/3/5/7/9/11  
01960 PERONNAS

Feillens, le 15 Janvier 2025

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 1 PLACE DE LA MAIRIE - PERONNAS - BADGE A L'AGENCE DE BOURG  
VITRAGE RECU

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACER LE VITRAGE DE LA PARTIE BASSE DE LA PORTE HALL  
D'ENTREE  
MS00001 + MS00030

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22 NOVEMBRE 2024 A 14H45  
PRISE DE COTE POUR COMMANDE  
SECURISATION DU VITRAGE

LE 14 JANVIER 2025 A 13H45  
REPLACEMENT DU VITRAGE SECURIT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif   | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|-------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement         | 1    | 40,45   | 40,45  |
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement         | 2    | 40,92   | 40,92  |
| 1,00     | MS00030-Rempl.vitrage Sécurit PC M2 | 2    | 225,08  | 225,08 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5010315**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 306,45        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 30,64         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>337,09</b> |

**Valeur en votre reglement au 28 Février 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 971284 du 20/11/2024

Pr.

SEM CODA  
AGENCE DE BOURG EN BRESSE  
28, rue de la Grenouillère  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS  
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐  
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐  
Fournitures seules ☐  
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

1 PLACE DE LA MAIRIE  
01960 PERONNAS

Référence de la Demande

THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.

00050-00001-00001 1 PLACE DE LA MAIRIE

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 05/12/2024

Observations

**BADGE ACCES AGENCE DE BOURG  
URGENT MERCI**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                 | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                           | 1,00 | 1,00  | 1,00  | 0,10   | 1,10      |
| MS00030 Remplacement d'un vitrage Sécurit partie commune M2<br>SUR PARTIE BASSE PORTE HALL ENTREE DU 1 PLACE<br>DE LA MAIRIE PERONNAS | 1,00 | 1,00  | 1,00  | 0,10   | 1,10      |
| Total H.T.                                                                                                                            |      |       |       |        | 2,00      |
| Total TVA                                                                                                                             |      |       |       |        | 0,20      |
| Total TTC                                                                                                                             |      |       |       |        | 2,20      |

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LAURENT DOMINIQUE le 20/11/2024

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romain RICHONNIER

Facture libellée au nom de **SEM CODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 PLACE DE LA MAIRIE 01960 PERONNAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **20/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAP**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 971284